Un toit en partage

La cohabitation solidaire

intergénérationnelle

Toutes les infos pratiques pour accompagner les seniors













Un toit en partage

La cohabitation solidaire intergénérationnelle



Qu'est-ce que la cohabitation intergénérationnelle?

Les 3 bailleurs, RIVP, Paris Habitat et Elogie-Siemp, en partenariat avec la Ville de Paris et l'Assurance retraite, proposent le dispositif «Un toit en partage». Il met en relation des seniors disposant d'une chambre libre et un.e jeune étudiant.e souhaitant se loger à Paris.

Le principe est simple : le senior loue une chambre et bénéficie en contrepartie d'une présence rassurante à la maison tout en partageant des moments conviviaux. «Un toit en partage» est un véritable coup de pouce aux jeunes dans une ville où se loger relève du parcours du combattant.

La cohabitation intergénérationnelle ne change pas le bail du locataire, il ne s'agit ni d'une colocation ni d'une sous-location, c'est un simple engagement volontaire et un acte de solidarité entre générations.

Il ouvre droit à 150 euros de participation mensuelle aux charges courantes.



Maryvonne, 65 ans

Je propose une chambre à des jeunes depuis 10 ans dans le cadre de ce dispositif. L'association m'a toujours trouvé des étudiants très sympas. Je

vis avec ma fille de 24 ans et j'ai besoin de quelqu'un de sérieux et de discret. Je n'ai jamais eu de problème, de toute façon on signe un contrat et l'association est là à chaque étape. Ces colocations m'ont offert une très belle ouverture sur le monde, je le conseille!



Laurice, 87 ans

Hajar est pour moi une enfant d'élection.
Elle fait aujourd'hui partie de ma famille et a été acceptée comme telle par tout le monde. Si je dois me séparer d'Hajar, ce sera

parce qu'elle aura trouvé le compagnon avec qui partager sa vie. Sinon, je la garde... "



La cohabitation avec un.e étudiant.e présente de nombreux avantages!

- Partager ses activités : une promenade, un cinéma, un théâtre, des jeux de société...
- Bénéficier d'une entraide au quotidien pour faire les courses, porter les paquets ou effectuer de menus travaux dans l'appartement.
- Dîner ensemble, se retrouver tout simplement le soir pour discuter.

Toutes les activités sont définies au moment de la mise en relation avec l'étudiant.e. La cohabitation ne se substitue pas à une aide à domicile mais offre des vrais moments de partage et de convivialité.

La cohabitation comment ça marche?

Les bailleurs sociaux ont mandaté une association pour accompagner cette cohabitation. Elle est présente à chaque étape du projet : l'inscription, la mise en relation avec un.e étudiant.e, la signature des documents d'engagement, et ce, jusqu'à son départ.

Pour bénéficier du dispositif quelques étapes sont à suivre.

- ▶ Contacter l'association pour définir les besoins. Un chargé de cohabitation se rend à domicile pour définir avec le senior le profil souhaité et s'assurer des bonnes conditions d'accueil. L'affinité avec l'étudiant.e est le gage d'une cohabitation réussie.
- L'association enregistre la candidature sur la plateforme «Toit+Moi» de l'Assurance retraite. Une fois le senior inscrit, la recherche peut commencer.
- ▶ L'association sélectionne l'étudiant.e. Une rencontre est organisée afin de vérifier que ses valeurs correspondent à l'esprit du projet : solidarité, entraide, respect et convivialité.
- ▶ Une fois l'étudiant.e sélectionné, un rendez-vous est pris avec le senior.

L'association assure ensuite son installation et la signature des documents :

- · Une charte d'adhésion à l'association.
- Une convention de cohabitation intergénérationnelle solidaire.

Un accompagnement et un suivi personnalisé sont assurés par l'association. Elle s'entretient régulièrement avec le senior, durant toute la durée de la cohabitation et reste le partenaire de confiance en cas de besoin.

En fin de cohabitation, à la veille du départ de l'étudiant.e, un contrôle est réalisé pour vérifier le bon état de sa chambre.

Des règles simples pour bien vivre ensemble

L'étudiant accueilli s'engage à respecter quelques règles simples qui permettront d'instaurer une atmosphère de confiance au quotidien :

- Respecter et prendre soin de sa chambre et des lieux en commun.
- Fournir sa nourriture et ses produits personnels.
- Adopter une attitude responsable sur sa consommation d'eau et d'électricité.

Le suivi est assuré par

Deux associations interviennent sur l'ensemble du territoire parisien.

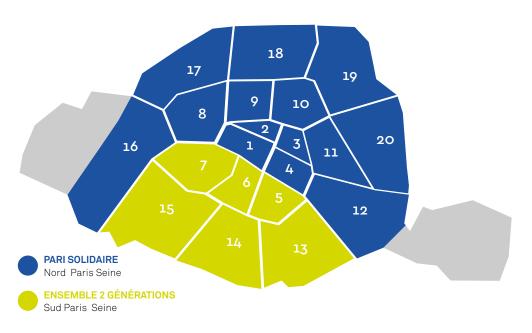


LE PARI SOLIDAIRE

6, rue Duchefdelaville • 75013 Paris Tél.: 01 42 27 06 20 untoitenpartage@leparisolidaire.fr www.leparisolidaire.fr



21, rue de Montbuisson Bâtiment l'acacia • 78430 Louveciennnes Tél.: 07 84 44 27 41 www.ensemble2generations.fr



En partenariat avec

L'ASSURANCE RETRAITE

Ce projet de cohabitation intergénérationnelle est soutenu par l'Assurance retraite qui fournit la plateforme : **www.toitplusmoi.eu**

